

14ème législature

Question N° : 82361	De Mme Valérie Lacroute (Les Républicains - Seine-et-Marne)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales, santé et droits des femmes		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique > professions de santé	Tête d'analyse > chirurgiens-dentistes	Analyse > titulaires d'un diplôme étranger. perspectives.
Question publiée au JO le : 23/06/2015 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Valérie Lacroute attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur l'importance du nombre des nouveaux dentistes qui s'installent en France sans avoir été formés dans notre pays. Sur les 1 500 nouveaux dentistes exerçant en France en 2014, 510 ont obtenu un diplôme hors de France, soit 34,7 % des primo-inscrits, selon les chiffres de l'Ordre national des chirurgiens-dentistes. Cette part est en forte augmentation car elle n'atteignait « que » 27,9 % en 2013. La grande majorité d'entre eux ont obtenu leur diplôme en Roumanie, en Espagne et au Portugal. Les raisons de leur venue en France sont que le niveau de vie y est meilleur et la concurrence moins rude. Ils viennent aussi car, depuis 2005, une directive européenne a institué une reconnaissance automatique des diplômes européens. Parmi eux figurent aussi des Français, partis se former à l'étranger, notamment pour contourner le *numerus clausus*. C'est ainsi qu'en 2014, seuls 70 % des primo-inscrits étaient de nationalité française, contre 86 % en 2010. Elle lui demande ce que le Gouvernement entend faire pour éviter ce détournement du *numerus clausus* et préserver ainsi la qualité des soins dentaires dans notre pays.